



Orientation to Ontario

PERMIS DE CONDUIRE DE L'ONTARIO

Pour conduire en Ontario, il faut avoir un permis valide de l'Ontario. Dans les 60 jours suivant votre arrivée, vous pouvez utiliser un permis de conduire émis par un autre pays. Après cette période, vous devez détenir votre propre permis de l'Ontario. Les hommes et les femmes peuvent en faire la demande et doivent répondre aux critères suivants :

- avoir au moins 16 ans ;
- passer un test écrit – offert dans plusieurs langues ;
- subir un examen de la vue et passer deux examens de conduite pratiques.

Il existe différentes catégories de permis de conduire :

- Catégorie G : voitures, fourgonnettes et camionnettes
- Catégorie M : motocyclettes
- Catégories commerciales (A à E) : gros camions et autobus

Système ontarien de délivrance graduelle des permis de conduire

Vous devez détenir un permis probatoire pendant environ deux ans avant de pouvoir obtenir un permis assorti de tous les privilèges.

- G1 : Permis autorisant un nouveau conducteur à conduire uniquement lorsqu'il est accompagné d'une autre personne détenant un permis assorti

de tous les privilèges. Vous pouvez prendre rendez-vous pour votre examen G2 après 12 mois, ou 8 mois si vous avez suivi un cours de conduite automobile.

- G2 : Permis probatoire autorisant le titulaire à conduire seul, avec certaines restrictions. Les conducteurs qui ont un permis G2 doivent passer leur examen pratique G après s'être exercés sur la route.
- G : Permis sans restrictions (assorti de tous les privilèges). Aucun autre examen n'est nécessaire.

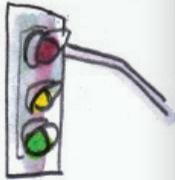
Si vous détenez un permis de conduire valide délivré par un autre pays, il est peut-être possible de l'échanger contre un permis G assorti de tous les privilèges ou de sauter les stades G1 ou G2.

Renseignez-vous sur l'échange de permis et la demande de permis pour les personnes venant de l'étranger à Test au Volant à drivetest.ca

DOCUMENS REQUIS

- Apportez une pièce d'identité portant votre nom légal, votre date de naissance et votre signature.
- Il doit s'agir de l'original et non d'une copie de la pièce d'identité. Cette pièce d'identité doit être en anglais ou en français.
- Pour connaître les pièces d'identité

Financé par/Funded by:



acceptables, consultez Test au Volant à drivetest.ca

CENTRE TEST AU VOLANT

Pour présenter une demande de permis de conduire, rendez-vous à un Centre Test au Volant avec les documents requis.

Pour obtenir un permis G1 :

- Vous devez passer un test de connaissances écrit. Ce test est offert en 20 langues différentes et vous pouvez emmener un traducteur qualifié pour vous aider. Il n'y a pas de limite de temps pour répondre aux questions.
- Si vous réussissez le test écrit, vous subirez un examen de la vue.
- Si vous réussissez l'examen de la vue, on prendra votre photo.
- Vous obtiendrez un permis G1 temporaire immédiatement, et la carte-photo de votre permis vous sera envoyée par la poste plus tard.
- Si vous échouez le test, vous devrez payer des frais et le passer de nouveau.

Pour obtenir un permis G2 ou G, vous devez prendre rendez-vous pour un examen de conduite sur le site Web de Test au Volant.

- Imprimez la confirmation électronique et apportez cette confirmation ainsi qu'une pièce d'identité avec vous au Centre Test au Volant.
- Venez avec un véhicule. Le Centre Test au Volant ne fournit pas de véhicule pour l'examen. Vous pouvez emprunter une voiture ou en louer une auprès de votre école de conduite.
- Si vous échouez l'examen de conduite, vous devrez prendre rendez-vous pour un autre examen.
- Une fois l'examen G2 réussi, vous devrez attendre 12 mois pour pouvoir passer l'examen G.
- Vous obtiendrez un permis temporaire immédiatement après avoir réussi

l'examen de conduite, et la carte-photo de votre permis vous sera envoyée par la poste plus tard.

PRÉPARATION AUX EXAMENS DE CONDUITE

Lisez le Guide officiel de l'automobiliste, rédigé par le ministère des Transports de l'Ontario, que vous pouvez acheter ou consulter en ligne.

Les écoles de conduite offrent des cours théoriques en classe et des séances de conduite pratiques. Si vous suivez un cours de conduite, vous pouvez profiter de réductions sur les primes d'assurance.

